Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_255-DE

Ville de Thiers

- N°25 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Lisa ASAR à Stéphane RODIER
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON
Betul SIMSEK à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT
Monique MORENO à Claude GOUILLON-CHENOT
Christophe MANKA à Martine MUNOZ
Bernard DUNIAT à Eric BOUCOURT
Serap ALP à Yoann BENTEJAC

Etaient absents ou excusés :

Thierry BARTHELEMY

Secrétaire de séance :

David DEROSSIS

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_255-DE

Ville de Thiers

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M14 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs.

Il est proposé une mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessous :

- La création des emplois suivants à effet du 1er juillet 2023 :

  Filière culturelle :
  - Un poste de Professeur de Guitare électrique et guitare d'accompagnement et musiques actuelles titulaire sur le grade de Professeur d'enseignement artistique de classe normale à Temps complet (16/16èmes)
  - Un poste en CDD de 3 ans (article L 332-8 2°) sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à Temps Non Complet de 8/20èmes
  - Un poste en CDD de 3 ans (article L 332-8 2°) sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à Temps Non Complet de 10/20èmes
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à Temps non complet 10/20èmes ;
  - Deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2è classe à Temps Complet.

  Filière technique :
  - Un poste d'adjoint technique non titulaire en CDD de 3 ans (article L 332-8 2°) à temps complet
  - Un poste de Responsable du Centre Technique Municipal - cadre d'emplois des Techniciens (cat B) ou Ingénieur (cat A)

  Filière administrative :
  - Un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet,
  - Un poste de Gestionnaire comptable titulaire sur le grade d'adjoint technique principal de 2è classe,
  - Un poste de Gestionnaire comptable titulaire sur le grade d'adjoint administratif principal de 2è classe, pour changement de filière,

Le projet porte donc sur 11 créations de postes.

- La suppression des postes suivants à compter du 1er juillet 2023 :

  Filière culturelle :
  - Un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à Temps Non Complet 15/20èmes, suite stagiairisation de l'agent ;
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à Temps Non Complet 8/20èmes ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_255-DE

Ville de Thiers

- Deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à Temps Non Complet 17.5/20èmes ;

Filière administrative :
- Un poste de Directeur territorial à Temps complet
- Un poste d'Attaché(e) Hors classe

Filière sport :
- Un poste d'Educateur territorial des APS Principal de 1ère classe à Temps complet

Filière police :
- Un poste de Chef de service de police municipal principal de 2ème classe suite à départ de l'agent

Filière technique :
- Un poste d'ingénieur principal à temps complet, suite mutation de l'agent

Le projet porte donc sur 9 suppressions de postes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** les modifications du tableau des effectifs telles que définies ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Davis DEROSSIS

le Maire

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER